

**CECNA**

Société de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à la Compagnie de Versailles

18 bis, rue Emile Duclaux  
92150 SURESNES  
Tél. : 01 45 06 69 65  
Télécopie : 01 45 06 14 87

18 AOUT 2004

A 8351 <sup>Guille</sup>

**S.A. 22 SERVICE**

---

86 B 1380

Société Anonyme au capital de 38 125 Euros  
Siège social : Bât C2 – ZA de Courtaboeuf 3  
Avenue d'Océanie  
91968 – LES ULIS CEDEX B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION**  
**DE LA SOCIETE ANONYME 22 SERVICE**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

**S.A. 22 SERVICE**

---

Société Anonyme au capital de 38 125 Euros  
Siège social : Bât C2 – ZA de Courtaboeuf 3  
Avenue d'Océanie  
91968 – LES ULIS CEDEX B

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION**  
**DE LA SOCIETE ANONYME 22 SERVICE**  
**EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

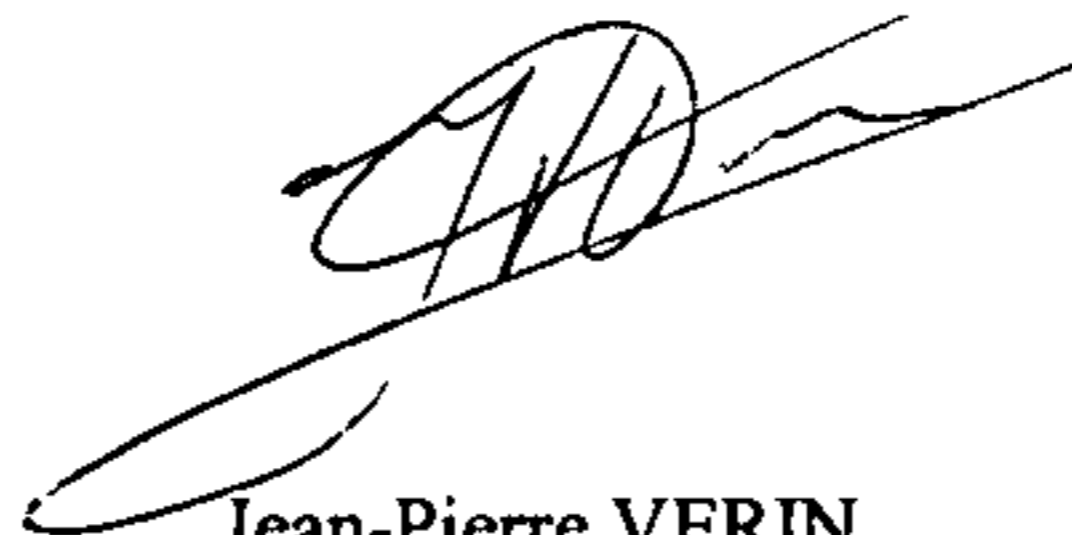
Mesdames,  
Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la S.A. 22 SERVICE et en application des dispositions de l'article L 225-244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital.

Fait à SURESNES  
Le 11 août 2004.



Jean-Pierre VERIN  
P.D.G. de la S.A.S. CESCNA  
Société de Commissariat aux Comptes  
Inscrite à la Compagnie Régionale de VERSAILLES